



Drogue et criminalité: une relation complexe

Vers une définition de la criminalité liée à la drogue

Prévenir la criminalité liée à la drogue figure en bonne place de l'agenda politique européen. En effet, la stratégie communautaire actuelle en matière de drogues identifie la prévention de cette criminalité comme un domaine d'action clé dans le cadre de l'objectif qui vise à garantir un niveau élevé de sécurité pour le grand public. Toutefois, si l'on veut discuter l'ampleur de ce problème et examiner l'impact des interventions sur celui-ci, il est indispensable d'adopter un cadre conceptuel qui puisse le décrire au mieux. Ceci est également reconnu dans le plan d'action drogue actuel de l'Union européenne (2005-2008), dans lequel le développement d'une définition commune de la criminalité liée à la drogue constitue une action explicite. Ce présent document stratégique vise à explorer les différents types de crimes et délits pouvant être inclus dans la catégorie générale «criminalité liée à la drogue».

En comparaison avec la population générale, les délinquants présentent des usages de drogue élevés et les usagers problématiques de drogue s'avèrent plus souvent être des délinquants. Toutefois, la relation entre drogue et criminalité n'est ni simple, ni linéaire. Elle n'est pas non plus universelle: de nombreux récidivistes ne sont pas des consommateurs de drogue et de nombreux toxicomanes ne commettent aucun délit (autre que celui de consommation/possession de drogue, là où cela constitue une infraction).

Même si les études ne montrent aucun lien fort entre l'usage expérimental de drogue et la délinquance, elles tendent à prouver que cette dernière précède souvent une implication dans les drogues illicites. Ceci vaut principalement pour les drogues particulièrement associées à une dépendance et à des problèmes, telles que l'héroïne ou le crack. Les études montrent également que les usagers dépendants peuvent commettre des crimes et délits à des fins lucratives afin de pouvoir satisfaire leur besoin en drogue. Pour certains criminels, les drogues peuvent faire partie de leur style de vie déviant, les dépenses

en drogue étant considérées comme une démonstration de richesse et de statut. Et quelques-uns d'entre eux deviendront même des usagers plus réguliers ou dépendants, ce qui peut à son tour entraîner un engagement croissant dans la criminalité ou dans le marché des drogues. Un effet de renforcement mutuel entre l'implication criminelle et l'usage de drogue peut donc exister: les personnes qui appartiennent à une sous-culture criminelle déviante sont soumises à un risque élevé de développer des problèmes de drogue, et les usagers de drogue sont exposés à un risque élevé de se trouver impliqués dans des actes délictueux.

Des études ont révélé plusieurs facteurs de risque (certains communs, d'autres pas) pour ce qui est de l'implication dans la délinquance et dans l'usage de drogue. Il a été suggéré que le degré d'imprégnation dans un style de vie déviant pouvait affecter les différents facteurs (liés à la substance, individuels, culturels et environnementaux) qui déterminent dans quelle mesure, la délinquance et l'usage de drogue continuent, progressent ou cessent au cours de la vie d'un individu.

Définitions

On considérera ci-après que le terme «criminalité liée à la drogue» englobe les quatre catégories suivantes:

- **criminalité psychopharmacologique:** crimes et délits commis sous l'influence d'une substance psychoactive, résultant d'une consommation aiguë ou chronique;
- **criminalité économico-compulsive:** crimes et délits commis afin d'obtenir de l'argent (ou des drogues) pour entretenir un usage de drogue;
- **criminalité systémique:** crimes et délits commis dans le cadre du fonctionnement des marchés illicites de la drogue, comme partie intégrante des activités de distribution, offre et usage de drogue;
- **infractions à la législation sur les stupéfiants:** crimes et délits commis en violation de la législation antidroge (et autres lois connexes).

Questions clés en un clin d'œil

1. Le terme «criminalité liée à la drogue» est interprété de manière différente selon les disciplines et les professionnels; une définition englobant quatre catégories est suggérée ici comme une aide à la conceptualisation de cette question.
2. Même si la violence psychopharmacologique est le plus souvent associée à la consommation d'alcool, l'usage de drogues illicites, et particulièrement de stimulants, peut entraîner des comportements criminels de par le fait qu'il exacerbe des problèmes psychopathologiques et sociaux existants, ou bien qu'il accroît le risque d'épisodes paranoïaques ou psychotiques.
3. Les crimes et les délits lucratifs ont souvent été considérés comme une conséquence inhérente à la dépendance à la drogue, et la réduction de ce type de criminalité est habituellement envisagée comme une mesure de succès pour de nombreuses interventions ciblant les usagers de drogue dépendants.
4. Les marchés de la drogue, en raison de leur statut illicite, engendrent un certain type de criminalité autre que celle des infractions liées à l'offre et à la distribution de drogue, souvent assortie de violence, qui peut affecter gravement un quartier ou une communauté locale.
5. Les infractions à la législation sur les stupéfiants mobilisent une part significative des ressources consacrées à la répression et à la justice pénale et, en accaparant les ressources d'autres domaines, peuvent avoir un impact sur les autres crimes et délits commis.
6. Les quelques tentatives d'évaluation de l'ampleur et des tendances de la criminalité liée à la drogue au niveau national montrent que de nombreux défis et questions (conceptuels et méthodologiques) sont inhérents à un tel exercice.

Définir la criminalité liée à la drogue afin d'en évaluer l'ampleur et les caractéristiques

1. Vers une définition de la criminalité liée à la drogue

Toute tentative d'imposer une définition standard d'un phénomène aussi complexe que la criminalité liée à la drogue est nécessairement réductrice. Toutefois, une définition de la criminalité liée à la drogue est essentielle si l'on veut évaluer son ampleur, ses caractéristiques et ses tendances. Plusieurs modèles explicatifs du lien entre la criminalité et la drogue ont été proposés: le crime mène à la drogue; la drogue mène au crime; drogue et crime sont corrélés par le biais d'une simple cooccurrence; drogue et crime sont influencés par une série d'autres variables et partagent une cause commune. En pratique, chacun de ces modèles est valable et peut être appliqué à certains sous-groupes de la population des délinquants-usagers ou à certains types de crimes et délits liés à la drogue. Il est important de rappeler que la relation entre la drogue et la criminalité peut être dynamique et peut varier avec le temps, y compris chez une même personne.

Une approche de plus en plus répandue dans les études empiriques consiste à appliquer le cadre conceptuel tripartite proposé par Goldstein à la relation entre la drogue et la criminalité. Selon ce cadre, la drogue mène à la violence par une intégration des modèles psychopharmacologique, économique-compulsif et systémique. Même si elle ne peut englober toutes les relations possibles entre drogue et criminalité, cette approche fournit un cadre conceptuel utile pour l'analyse de la criminalité liée à la drogue. Toutefois, en termes de politique, il est utile d'y ajouter le modèle dit «de définition légale», selon lequel les infractions à la législation antidrogue sont considérées comme un autre type de criminalité liée à la drogue. Le modèle conceptuel qui en résulte, composé de quatre catégories de crimes et de délits liés à la drogue, constitue la base de la définition du terme «criminalité liée à la drogue» utilisé ici et dont les composantes individuelles sont discutées ci-dessous.

2. Criminalité psychopharmacologique

Selon le modèle psychopharmacologique, la consommation aiguë ou chronique

de substances psychoactives peut entraîner agressivité et violence. Les effets de ces substances incluent notamment: excitabilité, irritabilité, peur/paranoïa, désinhibition, sautes d'humeur, distorsions cognitives et altération du jugement, chacune pouvant entraîner un comportement criminel. Il est également important d'inclure dans cette catégorie les crimes et délits induits par la consommation de drogue de la victime elle-même. Ces actes sont moins visibles car nombre d'entre eux ne font pas l'objet d'une plainte. Ainsi la catégorie criminalité psychopharmacologique devrait aussi inclure les crimes et délits tels que les agressions sexuelles commises alors que la victime est sous l'influence de l'alcool ou d'une autre substance psychoactive, ainsi que les vols ou agressions rendus possibles en raison de l'incapacitation de la victime résultant de son propre usage de drogue.

La plupart des recherches existantes soutiennent la thèse selon laquelle il existe un lien fort entre intoxication alcoolique et criminalité psychopharmacologique, surtout pour ce qui est des comportements violents. Concernant ce point, on trouve, loin derrière l'alcool, les stimulants — cocaïne/crack et amphétamines. On considère habituellement que la consommation d'opiacés et de cannabis est peu susceptible d'entraîner une criminalité psychopharmacologique, et peut même contribuer à sa réduction chez certains individus, étant donné que ces drogues (ainsi que les tranquillisants) tendent en général à diminuer les pulsions violentes et l'agressivité. Toutefois, l'irritabilité associée à l'état de manque, de même que les problèmes mentaux qui y sont liés, peuvent contribuer à accroître des comportements violents.

Même si la pharmacologie de la plupart des drogues illicites est bien connue, les mécanismes spécifiques qui entraînent des comportements violents ne sont pas encore totalement compris. Toutefois certaines substances, généralement les stimulants, sont connues pour provoquer des épisodes psychotiques et exacerber des problèmes comportementaux préexistants. Ceci étant, on ne peut dire d'aucune substance psychoactive qu'elle présente des propriétés criminogènes universelles; en effet, des facteurs aussi bien individuels que environnementaux peuvent influencer

«La nécessité de réduire la criminalité liée à la drogue est désormais reconnue comme un objectif politique important en Europe. L'adoption d'une définition claire en matière de criminalité liée à la drogue est une première étape essentielle si nous voulons développer les méthodologies nécessaires pour évaluer, non seulement la véritable ampleur du problème, mais aussi l'impact de nos politiques et actions».

Marcel Reimen, président du conseil d'administration de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)

la manière dont la consommation de substances psychoactives a un impact sur le comportement.

3. Criminalité économique-compulsive

La dépendance à une substance onéreuse peut conduire certains consommateurs à perpétrer des actes criminels afin d'obtenir l'argent nécessaire à financer leur consommation de drogue. Il peut s'agir aussi bien de crimes et délits consensuels, comme la vente de drogue ou la prostitution (là où elle est pénalisée), que de crimes et délits à visée lucrative (par exemple, le vol à l'étalage, le vol avec violence ou le cambriolage). Ces délinquants sont parfois payés en drogue. Cette catégorie de crimes et délits liés à la drogue inclut également le trafic de fausses prescriptions et le cambriolage de pharmacies par des usagers de drogue qui, ce faisant, obtiennent des médicaments pouvant être utilisés comme substituts de produits illicites.

Même si de nombreux crimes et délits à but lucratif commis par des usagers de drogue sont opportunistes, certains requièrent davantage de compétences, tandis que d'autres impliquent une certaine spécialisation. Par exemple, la fraude et le détournement de fonds sont le fait de criminels en col blanc et requièrent un environnement professionnel spécifique.

Même si le terme «compulsif» suggère la nécessité d'un état de dépendance, tous les individus dont la consommation de drogue nécessite d'être soutenue par des revenus illégaux sont considérés ici; ils seront déterminés en fonction

du type et des caractéristiques de leur consommation, de leur situation socio-économique et de leur implication dans un style de vie déviant. En effet, toutes les personnes dépendantes de drogues onéreuses ne s'engagent pas forcément dans une criminalité lucrative — certaines régulent leur consommation en fonction de leurs ressources financières et/ou du prix de la drogue, d'autres essayent d'accroître leurs revenus légitimes (allocations sociales, emploi, mise en gage de biens) ou encore tendent à diminuer leurs dépenses en maximisant leurs revenus «en nature» (logement, repas, etc.). De nombreux usagers de drogue ont recours à une combinaison de tous ces moyens.

4. Criminalité systémique

La criminalité systémique renvoie principalement aux actes violents (par exemple, agressions ou homicides) commis au sein des marchés illicites de la drogue, dans le cadre des activités liées à l'offre, l'approvisionnement ou la consommation de drogue. La violence en tant que stratégie de contrôle est utilisée dans différentes situations, notamment lors de différends territoriaux, de punition pour fraude, de recouvrement de dettes ou d'affrontements avec la police. Dans les pays de production de drogue et de transit où l'État de droit est remis en cause, on pourra également considérer comme criminalité systémique, par exemple, la corruption d'entreprises, de gouvernements et de systèmes bancaires ou bien encore les crimes contre l'humanité commis par des trafiquants de drogue.

La violence systémique est liée à la prohibition des drogues, étant donné qu'elle découle principalement de la nature illicite d'un marché caractérisé par des profits énormes et dont les participants ne peuvent recourir au droit des affaires classique. Il n'existe aucun lien intrinsèque avec l'usage de drogue et il est difficile de dire, en général, si la drogue (trafic et usage) conduit au crime systémique ou si c'est l'inverse, voire si la drogue et la criminalité systémique ne seraient qu'une partie d'un même style de vie général. Toutefois, le caractère envahissant de la violence sur certains marchés de la drogue pourrait accroître la probabilité pour les usagers de drogue de devenir auteurs ou victimes d'actes violents.

Certains commentateurs affirment qu'une forte proportion de la criminalité liée à la drogue, particulièrement les crimes violents, est le résultat des forces du marché. Toutefois, il est plus probable que

la criminalité systémique suive un cours cyclique, répondant aux changements de dynamique des marchés de la drogue spécifiques, tels que les évolutions de la demande et de l'offre de drogue, de sa rentabilité et des normes communautaires relatives à l'acceptation ou au rejet des comportements violents.

5. Infractions à la législation sur les stupéfiants

Les infractions à la législation en matière de drogues peuvent inclure les infractions comme la consommation, la possession, la culture, la production, l'importation et le trafic de drogue, mais également d'autres infractions connexes comme la fabrication illicite et le trafic de produits précurseurs ou le blanchiment d'argent. Les infractions concernant la conduite sous l'influence de drogues sont également incluses dans cette catégorie de crimes et délits liés à la drogue.

Les études relatives à la criminalité liée à la drogue ont souvent négligé les infractions à la législation antidrogue car le lien entre drogue et criminalité est de nature très différente — dans ce cas, drogue et crime sont liés par définition dans la loi, plutôt que par l'effet d'un comportement sur l'autre. Ces infractions sont en effet intrinsèquement dépendantes de la prohibition d'un ensemble de substances psychoactives. Toutefois, il est important de prendre en compte le statut illicite de ces drogues, étant donné qu'il constitue un facteur de violence sur le marché de la drogue et que par son action sur les prix il exacerbe la criminalité à des fins lucratives. De plus, les infractions à la législation antidrogue représentent une part substantielle des activités et des ressources du système de répression policière et de justice pénale.

L'usage de drogue peut également avoir un impact indirect sur les crimes et les délits autres que les infractions à la législation antidrogue. En effet, du point de vue de la logique économique, selon laquelle le crime est une réaction à des facteurs liés aux coûts et aux incitations au crime, toute augmentation de la proportion des ressources allouées à la répression des infractions à la législation antidrogue réduirait celles consacrées aux autres crimes et délits. Ceci rendrait ces crimes et délits moins coûteux (en raison de la probabilité plus faible d'arrestation et du raccourcissement de la durée d'incarcération) et pourrait dès lors accroître leur incidence.

6. Mesurer la criminalité liée à la drogue: questions et défis

De nombreuses études ont été menées concernant les liens entre usage/trafic de drogue et criminalité, principalement aux États-Unis. Ces études examinent le plus souvent les caractéristiques des crimes et délits commis au sein de populations captives, comme par exemple les personnes sous traitement ou incarcérées, et de ce fait fournissent une vue restreinte des relations complexes entre drogue et criminalité en population générale.

Estimer le volume total de quelque type de crimes/délits que ce soit, le «chiffre noir», sur la base de la fraction de ceux portés à la connaissance des services répressifs, est toujours difficile, et cela l'est plus encore pour la criminalité liée à la drogue. En effet, à l'exception évidente des infractions à la législation antidrogue, on n'enregistre pas si un crime/délit particulier peut raisonnablement être considéré comme lié à la drogue ou pas: ceci limite la valeur des statistiques criminelles officielles, en tant que source unique, pour estimer l'ampleur du problème de la criminalité liée à la drogue. Toutefois, certaines études ont tenté d'estimer la proportion des différents types de crimes/délits qui étaient liés à la drogue et ont ensuite utilisé ces fractions pour fournir par extrapolation des estimations globales de la criminalité liée à la drogue.

Déterminer la nature du lien entre la drogue et la criminalité est tâche ardue, particulièrement si l'on veut déterminer si un comportement est suffisant pour que l'autre se produise (relation strictement causale) ou simplement nécessaire (faible relation causale). Toutefois, dans toute étude sur les drogues et la criminalité, il est important de faire la distinction entre le lien causal entre les deux comportements en termes de trajectoire de vie globale (lié à un ordre temporel) et celui qui ne s'applique qu'à une situation spécifique dans laquelle un crime ou un délit est commis.

Les quatre catégories suggérées de criminalité liée à la drogue ainsi que les modèles sur lesquels elles reposent ne sont pas mutuellement exclusifs. Aussi bien ces modèles que ces catégories de crimes/délits peuvent se chevaucher, tout comme les populations auxquelles ils renvoient. Il faut plutôt considérer cet exercice de définition comme un moyen d'illustrer des «catégories types» permettant de conceptualiser la criminalité liée à la drogue et de faciliter les comparaisons.

Objectif drogues est une série de comptes rendus politiques publiés par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), qui siège à Lisbonne. Ces comptes rendus paraissent trois fois par an, dans les 23 langues officielles de l'Union européenne et en turc et norvégien. La langue originale est l'anglais. Leur contenu peut être reproduit à condition d'en mentionner la source.

Pour vous abonner sans frais, contactez-nous par courrier électronique: publications@emcdda.europa.eu

Rua da Cruz de Santa Apolónia 23-25, P-1149-045 Lisbonne

Tél. (351) 218 11 30 00 • Fax (351) 218 13 17 11

info@emcdda.europa.eu • <http://www.emcdda.europa.eu>

Conclusions

Définir la criminalité liée à la drogue: considérations politiques

1. Une série de facteurs et de conditions conduisent les populations délinquantes et consommatrices de drogue à suivre différentes trajectoires, chacune pouvant exprimer un lien spécifique (ou pas) entre la drogue et la criminalité. Les réponses à la criminalité liée à la drogue doivent dès lors être complexes, différenciées et ciblées.
2. La compréhension des liens entre la drogue et la criminalité ne revêt pas qu'un intérêt purement théorique, mais a des implications profondes pour ce qui est des politiques publiques; en effet, la connaissance de ces liens détermine la manière dont la société répond aux crimes et délits liés à la drogue. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir, en Europe, la recherche sur le lien drogue-criminalité et sur ses différentes expressions afin de déterminer comment réduire la criminalité liée à la drogue.
3. Même si définir la criminalité liée à la drogue est un exercice réducteur ne pouvant refléter la complexité globale du lien drogue-crime, une définition claire de la «criminalité liée à la drogue» est nécessaire comme condition préalable à l'évaluation.
4. Il est nécessaire de développer, en Europe, des méthodologies validées, fondées sur des modèles multisources, afin d'évaluer l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de la criminalité liée à la drogue.
5. Produire des estimations nationales de l'ampleur et des caractéristiques de la criminalité liée à la drogue est essentiel si l'on veut que les études sur les coûts sociaux des drogues aient un sens, notamment car ces études prennent difficilement en compte les crimes et délits autres que les infractions à la législation antidrogue.
6. Les méthodologies visant à estimer la criminalité liée à la drogue contribueront à améliorer l'évaluation de l'effet des interventions et mesures destinées à réduire les crimes et délits liés à la drogue, que ce soit dans le domaine de la réduction de la demande de drogue (traitement, réduction des risques) ou de la prévention/réduction de la criminalité (prévention situationnelle et sociale de la criminalité, alternatives à l'emprisonnement).

Sources clés

Barré, M.-D., Richard, D. et Senon, J.-L., dossier: *Délinquance et toxicomanie*, revue documentaire Toxibase, Lyon, no. 2, 1997.

Bean, P., *Drugs and crime*, Willan Publishing, Devon, 2002.

Bennett, T. et Holloway, K., «Disaggregating the relationship between drug misuse and crime», *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, volume 38(1), p. 102–121, 2005.

Brochu, S., *Drogue et criminalité: une relation complexe*, perspectives criminologiques, presses de l'Université de Montréal en collaboration avec presse de l'Université d'Ottawa et De Boeck université, Montréal/Bruxelles, 1995.

Connolly, J., *Drugs and crime in Ireland*, Overview 3, Health Research Board, Dublin, 2006.

Da Agra, C., *Entre droga e crime: actores, espaços, trajetórias*, Coleção Comportamentos, Editorial Notícias, Lisbonne, 1998.

Goldstein, P. J., «The drugs/violence nexus: a tripartite conceptual framework», *Journal of Drug Issues*, volume 15, p. 493–506, 1985.

MacCoun, R., Kilmer, B. et Reuter, P., «Research on drugs–crime linkages: the next generation», in *Towards a drugs and crime research agenda for the 21st century*, Special report, US Department of Justice, Washington DC, 2003.

Stevens, A., Trace, M. et Bewley-Taylor, D., *Reducing drug-related crime: an overview of the global evidence*, Report 5, The Beckley Foundation Drug Policy Programme, Wiley, Royaume-Uni, 2005.

White, H. R. et Gorman, D. M., «Dynamics of the drug-crime relationship», *Criminal Justice 2000*, volume 1, *The nature of crime: continuity and change*, p. 151–218, US Department of Justice, Washington DC, 2000.

Informations en ligne

Australian Institute of Criminology, Australie:

– projet DUMA (Drug Use Monitoring in Australia): <http://www.aic.gov.au/research/duma/>

– projet DUCO (Drug Use Careers of Offenders): <http://www.aic.gov.au/research/projects/0019-intro.html>

Home Office, Royaume-Uni:

Drug Harm Index: <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/notes/rdsolr2405.html>



Office des publications
Publications.europa.eu

ÉDITEUR OFFICIEL: Office des publications officielles des Communautés européennes

© Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, 2007

DIRECTEUR: Wolfgang Götz

ÉDITEUR: Peter Fay

AUTEUR: Chloé Carpentier

CONCEPTION GRAPHIQUE: Dutton Merrifield Ltd, Royaume-Uni

Printed in Belgium